

EXTRAITS DES ARRETES DU PREFET

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES,
PREFET DU DEPARTEMENT DU RHONE,

Officier de la Légion d'Honneur,

AGREMENT AU TITRE DU SPORT	
N°	69.07.1344
DATE	29 mars 2007

VU, le Code du sport (articles L121-4),

VU, le Décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à
l'agrément des groupements sportifs,

VU, l'Arrêté préfectoral n° 05-5680 du 1^{er} décembre 2005
modifié portant délégation de signature au Directeur
régional et départemental de la jeunesse et des sports,

ARRETE

ARTICLE 1

L'agrément ministériel, prévu par l'article L121-4 du Code du sport, est accordé à l'association **numéro W691060831** ci-dessous désignée,

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF CLUB DE SALVAGNY
Les Granges
69893 LA TOUR DE SALVAGNY

ARTICLE 2

Le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LYON, le 29 mars 2007

Pour le Directeur Régional et Départemental,
Et par délégation,
L'Inspecteur,


Didier PLANÇON